

h e g

Haute école de gestion de Genève

Infothèque

**Politique de Prêt entre bibliothèques (PEB)
à l'intention des usagers de l'infothèque de la HEG**

L'infothèque, bibliothèque demandeuse

1. Définition

Le PEB est un service qui permet l'accès aux collections d'autres bibliothèques en Europe et à travers le monde. Grâce à la coopération entre bibliothèques, il est possible d'emprunter des documents (livres ou copies d'articles) en complément des collections de l'infothèque.

2. Principes

Le service de PEB contribue à l'accomplissement de la mission de l'infothèque en élargissant l'accès documentaire aux collections d'autres bibliothèques.

Le PEB est un **complément** et non un substitut de la collection de l'infothèque. Par conséquent, il importe de vérifier si l'infothèque ne possède pas un document équivalent avant de demander un prêt entre bibliothèques.

L'infothèque tient à jour sa politique de PEB et la met à disposition de ses usagers et des autres bibliothèques.

3. Conditions d'utilisation

3.1 Usagers

Le PEB est un **service payant** réservé à l'ensemble des usagers du réseau des bibliothèques genevoises en possession d'une carte de lecteur et d'un mot de passe valides.

3.2 Tarifs (en francs suisses)

*En Suisse*¹

Réseau romand (RERO)	3.- par document
Réseau alémanique (IDS)	10.- par document
Photocopie d'article	8.- jusqu'à 20 pages ; 20 centimes par page supplémentaire
Frais de retard	50 centimes par jour et par document
PEB non retiré	10.- en sus du prix normalement facturé
Document perdu	prix facturé par la bibliothèque prêteuse + 20.- de frais administratifs

¹ Tarification harmonisée, appliquée par toutes les bibliothèques rattachées au Réseau des bibliothèques de Suisse occidentale (RERO)

Prêt international (chiffres donnés à titre indicatif, l'accord du demandeur est obligatoire)

Europe (excepté GB)	Dès 15.- par document
Grande-Bretagne (GB)	40.- par document
Outre-Atlantique	Sur demande
Photocopies Europe (excepté GB)	Dès 11.- par article
Photocopies GB	20.- par article
Photocopies Outre-Atlantique	20.- (1-10 pages) 40.- (11-20 pages)
Frais de retard	50 centimes par jour et par document
Document perdu	prix facturé par la bibliothèque prêteuse + 40.- de frais administratifs

4. Types de documents

L'infothèque n'effectue pas de demandes pour :

- Les documents disponibles dans les bibliothèques du Canton de Genève

Chaque bibliothèque est libre de décider quels documents elle désire prêter. Par conséquent, il est difficile d'établir une liste des documents empruntables. Toutefois, dans la plupart des cas il est possible d'emprunter :

- Des livres
- Des photocopies de chapitres de livres
- Des photocopies d'articles de périodiques

Les demandes concernant les thèses, les mémoires et les travaux de diplôme sont souvent soumises à conditions, selon la politique de la bibliothèque prêteuse.

5. Comment faire une demande de PEB ?

Toute la marche à suivre sur nos pages web :

<http://www.hesge.ch/heg/infotheque/services/prest-bibliotheques.asp>

6. Délais

Les délais d'obtention varient suivant les bibliothèques et les documents. A titre indicatif :

- 4 à 5 jours ouvrables pour les documents disponibles dans les bibliothèques suisses
- Jusqu'à 4 semaines pour les bibliothèques étrangères

7. Réception et retour des documents

A réception des documents, le service du PEB informe le demandeur par e-mail. Les frais sont réglés à réception du document.

Les documents empruntés doivent être retournés dans les délais au service du prêt de l'infothèque.

En cas de perte d'un document, le demandeur doit assumer les frais demandés par la bibliothèque prêteuse pour son remplacement.

8. Prolongations

En règle générale, les bibliothèques prêteuses n'accordent aucune prolongation. Si vous désirez toutefois en faire la demande, celle-ci doit nous parvenir exclusivement **par e-mail** une semaine avant la date d'échéance du prêt.

9. Conditions d'utilisation

Les conditions et la durée du prêt sont fixées par la bibliothèque prêteuse. L'infothèque s'engage à respecter les conditions imposées par la bibliothèque prêteuse.

!!!ATTENTION !!!

Les durées de prêt sont souvent courtes : assurez-vous de votre propre disponibilité avant d'effectuer une demande.